SÉANCE ordinaire

Le 4 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 avril 2022, à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraîche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

220404.091 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants:

- Programme d'accès à la propriété – madame Yvonne Duguay
- Semaine nationale du don d'organe – Appui
- Modification du règlement de zonage – Mandat au Service de l'urbanisme et environnement
- Demande d'aide financière au FAO – Autorisation au directeur général

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
   ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
   - 4.1 Approbation des comptes à payer;
   - 4.2 Adoption du règlement numéro V-248-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la ville de Chandler ;
   - 4.3 Approbation - Budget révisé 2022 – Office municipal habitation OMH;
   - 4.4 Signataires – Entente relative à la présentation d'un spectacle de cirque le 16 juin 2022 au Centre sportif Clément-Tremblay;
   - 4.5 Inscription – 80e congrès de la FQM - 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal ;
   - 4.6 Allocation de départ et de transition - candidat sortant ;
   - 4.7 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat de matériel roulant ;
   - 4.8 Dépôt – Audit de conformité - Commission municipale du Québec ;
   - 4.9 Recommandation de paiement – Morency, société d'avocats – Services professionnels ;

4.10 Recommandation de paiement – Garage municipal ;
4.11 Recommandation de paiement - WSP Canada Inc. – Préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport);
4.12 Recommandation de Paiement – Englobe Corp. – Projet de piste cyclable quartier Chandler ;
4.13 Recommandation de paiement - Croix-Rouge canadienne - Entente Services aux sinistrés couvrant la période: Avril 2022 à Mars 2023 ;
4.14 Recommandation de paiement - Services de la Sûreté du Québec – pour l'année 2022 ;
4.15 Recommandation de paiement - TETRA TECH QI INC - Inspection et étude de rupture du barrage du lac Vachon X0003565 ;
4.16 Adoption du second projet de règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la ville de Chandler ;
4.17 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Rocher-Percé – Secteur Pointe-au-Genièvre (quartier Newport) ;
4.18 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Rocher Percé – Secteur route Leblanc (quartier Pabos);
4.19 Changement d'adresse d'un immeuble situé au 293-C, rang 1, quartier Chandler;

5. PROPOS DU MAIRE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.092 <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu d'adopter de procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.093 <u>DEMANDE(S)</u>

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

Centre de formation professionnelle Éducation aux adultes Gala des finissants et des méritants – 26 mai 2022 ;	300 $
Gala Pulsar Polyvalente Mgr Sévigny – 3 juin 2022;	300 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.094 <u>PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MADAME YVONNE DUGUAY</u>

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler possède un règlement établissant un programme d'accès à la propriété sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que ce programme a été instauré pour lutter contre la baisse démographique et favoriser la construction de nouvelles résidences ;

CONSIDÉRANT que Madame Duguay est une nouvelle résidente de Chandler, plus particulièrement du district de Newport et dont celle-ci demande de bénéficier des modalités instaurées par le programme d'accès à la propriété ;

CONSIDÉRANT que le Conseil, après exposition des faits par les fonctionnaires municipaux, est d'avis que madame Duguay répond aux critères du programme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce Conseil reconnaît l'admissibilité de madame Duguay au programme instauré par le règlement V-244-2021 et autorise la directrice des finances à procéder pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.095 **APPUI - SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – 24 au 30 avril 2022**

CONSIDÉRANT la tenue de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 24 au 30 avril 2022 à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population au don d'organes et de tissus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu ce qui suit :

D'appuyer Transplant Québec dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus et d'informer Transplant Québec que la Ville déploiera des efforts nécessaires pour participer activement aux activités particulières durant la semaine du 24 au 30 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.096 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – MANDAT AU SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme, dont l'adoption s'est effectuée en 2018, l'autorisation de pouvoir implanter des maisons unimodulaires dans certains secteurs des districts de Pabos et St-François a été proscrite;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle interdiction visait plus particulièrement les routes Hamilton, St-François et Leblanc, et ce, malgré le fait que plusieurs maisons unimodulaires s'y retrouvaient déjà bien avant cette refonte des règlements de 2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite modifier les règlements de la Ville afin de permettre à nouveau dans les secteurs mentionnés les maisons unimodulaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu de mandater le service d'urbanisme pour que ce dernier procède dans les meilleurs délais à la modification de la réglementation en vigueur afin d'autoriser l'usage des maisons unimodulaires dans les secteurs mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.097 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FAO – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par M. le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Fonds d'aide à l'organisme» concernant un projet de mise en valeur du centre des loisirs de Pabos. Il est également résolu que la Ville confirme son engagement à assumer sa part des coûts admissibles dans le cadre du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.098 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2021 représentant une somme de 4 005,43 $ pour le journal des achats, les comptes à payer du mois mars 2022 représentant une somme de 84 081,95 $ pour le journal des achats et une somme de 548 562.42 $ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.099 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-248-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE CHANDLER**

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les

municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU que la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU que, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 14 mars 2022;

ATTENDU que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 14 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 15 mars 2022 ;

ATTENDU que, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 15 mars 2022 ;

ATTENDU que, le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro V-248-2022 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.100 **APPROBATION - BUDGET RÉVISÉ 2022 – OFFICE MUNICIPALE HABITATION (OMH)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil approuve le budget révisé 2022 de l'office municipal d'habitation (OMH) et que la contribution de la ville de Chandler passe de 51 471 $ à 51 511 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.101 **SIGNATAIRES – ENTENTE RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE DE CIRQUE LE 16 JUIN 2022 AU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise messieurs Gilles Daraîche et Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à la présentation d'un spectacle de cirque le 16 juin 2022 au Centre sportif Clément-Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.102 **INSCRIPTION – 80E CONGRÈS DE LA FQM - 22 AU 24 SEPTEMBRE 2022 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que tous les membres du conseil soient autorisés à participer à la 80e édition du congrès de la FQM qui se tiendra **du 22 au 24 s**eptembre 2022, au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.103 **ALLOCATION DE DÉPART ET DE TRANSITION - CANDIDAT SORTANT**

ATTENDU Sous réserve des articles 31.0.1 à 31.0.4, 31.1.0.1 et 31.1.1, une municipalité locale verse une allocation de départ à la personne qui cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3).

ATTENDU le conseil d'une municipalité peut, par règlement, prévoir qu'elle verse, sous réserve des articles 31.0.1, 31.0.2, 31.0.4 et 31.1.1, une allocation de transition à toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat ;

ATTENDU que lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021 que monsieur Donald Vachon a été candidat sortant au poste de conseiller, quartier Pabos ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Kim Duffy, directrice au service des finances de prendre un montant de 2 382.19 $ dans le surplus accumulé non affecté de la ville de Chandler pour défrayer les coûts prévus pour l'allocation de départ et de transition du candidat sortant, monsieur Donald Vachon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.104 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche qu'il y aura adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat de matériel roulant.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.105 DÉPÔT – AUDIT DE CONFORMITÉ - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Ce conseil prend acte du rapport d'audit portant sur le rapport financier de la ville de Chandler transmis au MAMH, en vertu de l'article 86.7 de la loi de la Commission municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.106 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS – SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à Morency, Société d'avocats pour des services professionnels.

NUMÉRO DE FACTURE	DOSSIER	MONTANT (TTC)
194007	766-766002 v/d	874.73 $
200415	766-766002 v/d	783.97 $
194008	766-766013 v/d	792.64 $
200417	766-766013 v/d	432.54 $
194009	766-766015 v/d	1 020.55 $
196466		60 $
194020	766-766018 v/d	46.91 $
200419	766-766018 v/d	267.61 $
200420	766-766022 v/d	91.06 $
200421	766-766026 v/d	213.85 $
200422	766-766027 v/d	374.76 $
203118	766-766022 v/d	336.31$
203113	766-766027 n/d	491.91 $
203112	766-766002 v/d	232.47 $
203117	766-766017 v/d	5 934.76 $
	TOTAL	**11 954.07 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.107 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre du projet du nouveau garage municipal

FOURNISSEUR	NUMÉRO DE	MONTANT (TTC)

FACTURE		
CL Design	04/01/2022	103.48 $
Nadeau matériaux	1097353	1 086.48 $
Rona	365158	1 069.27 $
Harnois Énergies Inc.	31334044	3 013.49$

Il est également que ces factures soient payées à même le budget du règlement d'emprunt prévu pour la construction du nouveau garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.108 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - WSP CANADA INC. – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 A CHANDLER (PABOS MILLS ET NEWPORT)**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1089650 au montant de 15 375.20 $, toutes taxes comprises, à WSP CANADA INC., pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport).

Il est également résolu que cette facture soit remboursable à 100% par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.109 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ENGLOBE CORP. – PROJET DE PISTE CYCLABLE QUARTIER CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 730068 au montant de 114.98 $, toutes taxes incluses, à ENGLOBE CORP pour des services professionnels dans le cadre du projet de piste cyclable, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.110 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS COUVRANT LA PÉRIODE: AVRIL 2022 À MARS 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de l'avis de contribution au montant de 1 261.91 $, toutes taxes comprises, à la Croix-Rouge canadienne dans le cadre de l'entente de services aux sinistrés couvrant la période avril 2022 à mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.111 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - SERVICES DE LA**

SÛRETÉ DU QUÉBEC – POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 104524 au montant de 709 730 $, sans taxes, payable au ministre des Finances pour les services de la sûreté du Québec pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.112 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TETRA TECH QI INC - INSPECTION ET ÉTUDE DE RUPTURE DU BARRAGE DU LAC VACHON X0003565**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 60750047 au montant de 2 471.97 $, toutes taxes incluses, TETRA TECH QI INC., pour des honoraires professionnels dans le cadre de l'inspection et l'étude de rupture du barrage du lac Vachon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.113 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 ET DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements, corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au plan d'urbanisme et au règlement de zonage en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'il a également lieu d'assurer la conformité avec le règlement numéro 333-2021 modifiant le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé « Schéma d'aménagement et de développement révisé du Rocher-Percé » ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (chapitre E-14.2, r. 1) a été modifié et que les modifications sont entrées en vigueur le 1er mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que ces modifications encadrent davantage les établissements offrant de l'hébergement touristique de courte durée afin de considérer le

phénomène de l'hébergement collaboratif, entre autres celui offert par l'entremise de plateformes numériques d'hébergement. Il vise notamment à assurer une plus grande équité fiscale et réglementaire entre les acteurs de l'économie collaborative et ceux de l'économie traditionnelle, et permet d'assurer une meilleure protection du parc immobilier résidentiel ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster les dispositions du règlement de zonage afin d'établir les conditions d'exercice des usages résidence de tourisme et établissement de résidence principale ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le Plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la Ville de Chandler doivent être modifiés ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique écrite a eu lieu du 16 au 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Chandler et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de certains règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout à la séance ordinaire du 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 14 mars 2022 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu ce que ce conseil municipal adopté, par la présente, le document intitulé « règlement omnibus modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du Plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.114 **DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC ROCHER PERCÉ – SECTEUR POINTE-AU-GENIÈVRE (QUARTIER NEWPORT)**

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires de résidences unifamiliales privés situés sur la rue de la Pointe-au-Genièvre sont actuellement localisés en affectation et zonage industriel ;

CONSIDÉRANT que ces propriétaires rencontrent plusieurs difficultés lorsqu'il y a vente/achat de maison en raison du zonage actuel ;

CONSIDÉRANT qu'il est compliqué et parfois même plus coûteux pour ces propriétaires d'assurer leur propriété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil demande à la MRC du Rocher-Percé de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour modifier l'affectation industrielle du quartier de Newport dans le secteur de la Pointe-au-Genièvre. Le tout tel qu'illustré sur la carte jointe.

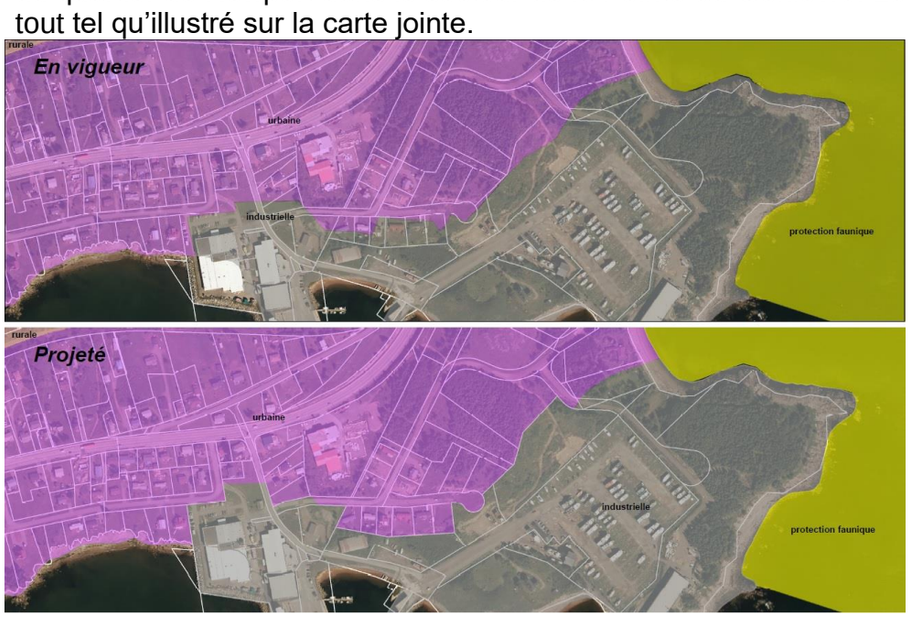

ADOPTÉE À L'UNAIMITÉ

220404.115 **<u>DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC Rocher-Percé – SECTEUR ROUTE LEBLANC (QUARTIER PABOS)</u>**

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires privés situés sur la Route Leblanc souhaitent agrandir leur terrain résidentiel vers l'Est ;

CONSIDÉRANT que les agrandissements de terrain projetés sont localisés en affectation et zonage industriel ;

CONSIDÉRANT que du lotissement a déjà été effectué et que des ventes ont déjà eu lieues ;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à régulariser une portion du lot 4 857 216 (qui est actuellement en affectation et zonage industriel) ;

CONSIDÉRANT que les terrains situés au Sud du 132, route Leblanc bénéficient déjà des lots avec des affectations et zonages unifiés (jusqu'au lot 4 858 177) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil demande à la MRC du Rocher-Percé de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour modifier l'affectation industrielle du quartier de Pabos dans le secteur de la Route Leblanc. Le tout tel qu'illustré sur la carte jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.116 **<u>CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 293-C, RANG 1, QUARTIER CHANDLER</u>**

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des

raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu l'attestation d'officialisation de la Commission de toponymie du Québec le 3 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le chemin privé porte officiellement le nom de chemin du Lac-du-Chasseur

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-219 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur tout le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur el conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu que l'immeuble situé au 293-C, rang 1, quartier Chandler, changera désormais d'adresse pour le 131, Chemin du Lac-du-Chasseur, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220404.117 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 20 h12.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche Maire	Roch Giroux Directeur général et greffier